



G7 - FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Cadre pour la promotion du financement de la souveraineté et de l'autonomie sanitaires

PRÉAMBULE

Le G7 s'engage à traduire les progrès réalisés en matière de sécurité sanitaire mondiale vers des systèmes de santé durables et autonomes pour les pays en développement, et il s'attache à garantir l'accès pour tous à des services de santé de qualité.

L'élaboration d'outils de financement mixte, l'utilisation plus efficace et efficiente des financements disponibles, le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures comme source principale de financement des systèmes de santé, ainsi que celle des ressources du secteur privé font partie des domaines prioritaires définis pour garantir des systèmes de santé résilients et, à terme, la souveraineté sanitaire et la trajectoire vers l'autonomie (c'est-à-dire des systèmes de santé résilients, autonomes et dirigés par les pays).

Le Cadre pour la promotion du financement de la souveraineté et de l'autonomie sanitaires (ci-après dénommé le « Cadre ») est conçu pour faire progresser des réformes, s'appuyer sur les initiatives existantes et mobiliser un large éventail d'acteurs afin de réaliser des progrès tout en luttant contre la fragmentation et la dépendance à l'aide. Grâce à des actions conjointes, en soutien aux initiatives des pays, le Cadre vise à renforcer l'intégration de différents mécanismes de financement dans une gestion efficace des finances publiques pour la santé, en coopération étroite avec les banques publiques de développement, ainsi qu'à accroître la mobilisation et l'utilisation efficaces des ressources intérieures et des capitaux privés. Avec ce Cadre, le G7 et ses partenaires réaffirment leur détermination à renforcer et coordonner les initiatives existantes ainsi que les instruments de financement pour prévenir la duplication, garantir un meilleur alignement des efforts au sein de l'écosystème de santé mondiale et parvenir à une approche renouvelée de l'aide au développement autour de partenariats mutuellement bénéfiques.

APPROCHE CONJOINTE

L'approche adoptée est une approche conjointe : elle réunit l'ensemble des partenaires concernés sous l'égide des gouvernements nationaux, et inclut les banques publiques de développement (c'est-à-dire les banques multilatérales de développement et les banques nationales de développement), les acteurs de la santé mondiale (c'est-à-dire les initiatives

mondiales pour la santé et les organisations internationales concernées) et les institutions de financement du développement du G7 pertinentes. Cette approche vise à lutter contre la fragmentation du financement de la santé et sera opérationnalisée via le renforcement et la coordination des outils d'assistance technique existants, mis en avant dans ce Cadre, afin de garantir une mise en œuvre et un suivi efficace. Nous reconnaissons que, pour ce faire, il conviendra d'adopter de « nouvelles méthodes de travail » et d'appuyer l'appropriation pays pour ouvrir la voie à l'autonomie, ainsi qu'une coordination et une collaboration plus étroites afin de soutenir la souveraineté sanitaire des pays.

Le Cadre s'articulerait autour des engagements suivants :

ENGAGEMENTS

Domaine d'action 1 : Renforcer la mobilisation des mécanismes de financement pour la santé

Mobiliser une diversité de mécanismes de financement pour la santé

Description : Ce domaine d'action vise à renforcer et accroître l'accès aux mécanismes de financement pour la santé. Les institutions de financement du développement du G7 concernées (IFD) s'efforceront de renforcer leur partenariat avec les banques publiques de développement afin d'accroître le recours à ces mécanismes et ainsi répondre aux besoins des pays partenaires, selon qu'il convient. En tenant compte des contraintes budgétaires existantes, notamment du poids de la dette, ces partenariats peuvent impliquer des outils de partage des risques, notamment les prêts concessionnels et les garanties de crédit, ainsi que les outils de financement mixte lorsque cela est pertinent¹. D'autres instruments de financement, notamment des garanties d'achat anticipés, des instruments de marchés de capitaux, des garanties de volume et des accords d'achat à long terme peuvent également être envisagés, compte tenu de leur rôle important pour réduire les risques de marché, stimuler l'innovation en matière de produits de santé et promouvoir l'accès pour tous grâce à une demande prévisible. Nous, ministres chargés du développement et des partenariats internationaux, reconnaissons le rôle important de l'assistance technique pour le financement de la santé. Nous saluons notamment les outils d'assistance technique, notamment leur volet santé, et nous soutenons les outils comme la Plateforme mondiale de cofinancement collaboratif qui permettent de mobiliser des ressources financières pour la santé².

Actions clés

- Nous nous attacherons à renforcer et à accroître **l'accès aux mécanismes de financement pour la santé, en accord avec les priorités nationales, afin d'obtenir des résultats durables et significatifs en matière de santé.**
- Nous appelons les banques multilatérales de développement à soutenir les banques publiques de développement régionales et nationales, conformément à la demande des pays, afin d'accroître **les investissements en matière de santé et le recours à des**

¹OCDE (2018), « Le financement mixte [est] défini comme l'utilisation stratégique du financement à l'appui du développement permettant de mobiliser des financements additionnels en vue de l'instauration d'un développement durable dans les pays en développement ». La note d'orientation du CAD de l'OCDE relative au financement mixte (2025) définit les instruments permettant de mobiliser des financements privés, notamment la titrisation, les garanties, les fonds structurés et les obligations (OCDE [2025], Note d'orientation du CAD de l'OCDE relative au financement mixte 2025 [version abrégée], Éditions OCDE, Paris [rapport complet en anglais])

²Plateforme mondiale de cofinancement collaboratif, Banque mondiale, 2024.

outils de financement. Pour ce faire, il convient de renforcer l'appui au partage des risques et à l'agrégation de projets en matière de santé (tels que les prêts concessionnels, lignes de crédit et mécanismes de garantie, selon qu'il convient), en collaboration avec les acteurs de la santé mondiale et les IFD du G7 concernées.

- Nous encourageons la poursuite de la collaboration **entre les banques publiques de développement et les acteurs de la santé mondiale** pour améliorer et réformer davantage **les instruments de financement en matière de santé** au niveau national.
- Nous souhaitons continuer de soutenir **les plateformes favorisant le partenariat public-privé, les investissements concrets, le renforcement des cadres réglementaires, le développement des compétences** et l'élaboration à l'échelle locale de contre-mesures médicales pour renforcer la contribution du secteur privé à la souveraineté sanitaire. Nous encourageons les banques multilatérales de développement à élargir leurs partenariats et à mieux travailler en système avec les autres banques publiques de développement pour **renforcer les cadres réglementaires et mettre au point des outils d'investissement dans le secteur privé**, notamment afin de soutenir les garanties d'achat anticipé, stimuler l'innovation en matière de produits de santé et promouvoir l'accès pour tous grâce à une demande prévisible.
- Nous appelons à poursuivre l'appui à **l'assistance technique en matière de financement de la santé** en faveur du développement des capacités des banques publiques de développement, entre autres. Nous appelons également à promouvoir des outils comme la **Plateforme mondiale de cofinancement collaboratif** pour déterminer plus facilement les perspectives de cofinancement pour les banques publiques de développement et les IFD pertinentes.

Financements d'urgence de contre-mesures médicales en cas d'urgence sanitaire

Description : Dans le prolongement du protocole d'accord du G7 relatif à l'Initiative pour des financements d'urgence de contre-mesures médicales³, nous, ministres chargés du développement et des partenariats internationaux, soutenons la poursuite de l'évaluation, du développement et de la coordination d'un financement d'urgence de contre-mesures médicales. Nous reconnaissons disposer d'outils de financements à risque et d'urgence ainsi que de contrats d'achat anticipé pour garantir à tous l'accès à des contre-mesures médicales dès le premier jour d'une urgence sanitaire. Aussi, nous appelons les acteurs concernés et impliqués dans le financement et l'achat groupés de contre-mesures médicales, notamment les banques publiques de développement et les acteurs de la santé régionaux et mondiaux, à poursuivre les efforts déployés, à proposer une approche conjointe qui précise les rôles et les responsabilités respectifs, prévient la fragmentation et vise à éviter toute lacune dans les financements d'urgence de contre-mesures médicales. L'objectif est que l'achat groupé de contre-mesures médicales soit mené de manière concertée, rapide et évolutive en cas de future crise sanitaire, tout en tenant compte des mécanismes existants, notamment au niveau régional.

Actions clés

- Nous entendons soutenir le développement continu d'**outils de financement d'urgence de contre-mesures médicales pour garantir une réponse rapide en cas de**

³ Vision du G7 de Hiroshima pour un accès équitable aux contre-mesures médicales, 2023.

prochaines crises sanitaires, notamment par le financement de contrats d'achat anticipé par les banques multilatérales de développement, en s'appuyant sur les outils à risque existants et les mécanismes éprouvés de structuration des marchés déployés par les acteurs de la santé mondiale, et en les complétant.

- Nous incitons les banques multilatérales de développement et les acteurs de la santé mondiale à mettre en œuvre ces outils de financement **en se concertant étroitement avec les mécanismes d'achat groupé en place au niveau mondial et régional**, en s'appuyant sur l'Initiative pour des financements d'urgence de contre-mesures médicales lancée par les IFD du G7, ainsi que d'autres mécanismes de financement pertinents.
- Nous soutenons la création d'un **protocole commun entre les banques publiques de développement et les acteurs de la santé mondiale pour coordonner les mécanismes de financement d'urgence, en cohérence avec les systèmes d'achat groupé qui existent à l'échelle mondiale et se développent à l'échelle régionale**, réduisant ainsi la fragmentation et permettant de financer des contre-mesures médicales, notamment les produits sous-investis, comme les produits thérapeutiques et les outils de diagnostic. Nous souhaitons que ce protocole commun soit achevé d'ici la fin de l'année 2026.

Domaine d'action 2 : Une mobilisation efficace et efficiente des ressources intérieures pour la santé

Gestion des finances publiques dans le secteur de la santé

*Description : Nous, ministres chargés du développement et des partenariats internationaux, soutenons les pays sur la trajectoire vers l'autonomie et, à cet effet, les efforts déployés par les acteurs de la santé mondiale et les banques publiques de développement pour renforcer les systèmes nationaux de gestion des finances publiques, pour garantir un usage efficace et efficient des ressources pour la santé, pour soutenir les avancées des pays en matière de souveraineté sanitaire et d'autonomie et **pour garantir l'accès pour tous à des services de santé de qualité**. Conformément à la Déclaration des ministres du Développement et des ministres des Finances sur la mobilisation des ressources intérieures adoptée lors de la réunion des ministres du Développement du G7 2026, une gestion saine des finances publiques est essentielle pour veiller à ce que les ressources sanitaires soient utilisées efficacement, pilotées par les pays et selon le principe de souveraineté. Nous appelons toutes les organisations et initiatives concernées à mieux coordonner leur approche et leur assistance technique pour la réforme de la gestion des finances publiques dans le secteur de la santé. Nous encourageons l'élaboration et l'adoption d'un ensemble commun de pratiques dans le cadre de plateformes collaboratives multipartenaires relatives à la gestion des finances publiques pour renforcer l'alignement et la coordination des efforts, sensibiliser au lien fondamental entre gestion des finances publiques réforme du financement de la santé et promouvoir des pratiques éprouvées, menées par les pays qui permettent de mobiliser davantage les systèmes nationaux. Nous encourageons également les banques publiques de développement et les acteurs de la santé mondiale à mettre au point des cadres pour les « politiques de cofinancement » cohérents, concertés et menés par les pays, aux côtés des pays du G7, afin de réduire la fragmentation, accroître la responsabilité et réaliser des progrès en matière d'appropriation pays et de durabilité.*

Actions clés

- Nous nous engageons à explorer des **approches de financement catalytiques** capables de mobiliser des financements supplémentaires pour la santé, grâce aux ressources intérieures, internationales ou du secteur privé.
- Nous appelons l'ensemble des organisations et des initiatives concernées à **coordonner leurs efforts pour mener des audits de qualité et de coût-bénéfices** afin de déterminer les obstacles à la fourniture de services et d'atteindre les résultats escomptés à tous les niveaux.
- Nous appelons l'ensemble des pays, organisations et initiatives concernées à proposer **des politiques de cofinancement cohérentes et concertées,⁴ en coordination avec les pays du G7, et adaptées aux contextes nationaux, particulièrement pour les contextes sensibles,** afin de renforcer l'appropriation pays et leur souveraineté sanitaire d'ici la fin de l'année 2026.
- Nous encourageons les pays partenaires à **renforcer les systèmes nationaux de gestion des finances publiques** dans le secteur de la santé, afin de garantir un usage efficace et efficient des ressources sanitaires, d'appuyer les progrès vers la souveraineté et la sécurité sanitaires et de garantir l'accès pour tous à des services de santé de qualité. Pour ce faire, il convient d'adopter des budgets fiables, des systèmes d'approvisionnement publics sains et des mécanismes efficaces en matière d'exécution de budget et de suivi, à tous les niveaux du secteur public.
- Nous appelons les acteurs de la santé mondiale concernés à **mettre au point un ensemble de normes et de pratiques communes en matière de gestion des finances publiques dans le secteur de la santé,** afin de mettre en place et en œuvre un soutien en la matière. Cet ensemble de normes doit inclure une offre d'assistance technique concertée, qui repose sur des systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage solides, conformément aux objectifs des Pactes nationaux pour la santé des pays concernés.
- Nous soutenons la coopération et à la concertation en matière de gestion des finances publiques et sommes favorables au fait de mobiliser et de compléter les initiatives liées.
- Nous appelons à **l'évaluation indépendante du rôle et de la performance en matière de développement sanitaire des banques multilatérales de développement et des principales initiatives en santé mondiale** dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire pour faire état de la situation de l'aide au financement de la santé dans les pays partenaires.

Pactes nationaux pour la santé

Description : Nous, ministres chargés du développement et des partenariats internationaux, saluons la création et l'adoption de Pactes nationaux pour la santé pilotés par les pays et les approches similaires, qui constituent des catalyseurs fondamentaux pour optimiser et mobiliser les ressources financières nationales, internationales et du secteur privé en matière de santé, tout en garantissant une utilisation efficace et efficiente des ressources intérieures et des ressources complémentaires extérieures dans le cadre des priorités de réformes de santé portées par les pays. Nous reconnaissons que les principaux objectifs des Pactes nationaux pour la santé et des approches similaires sont d'accorder les ministères de la santé

⁴ Le cofinancement recouvre les financements au niveau national.

et des finances sur des objectifs quantifiables, de fournir une feuille de route pour l'action concertée et d'orienter le soutien par les partenaires de développement autour des priorités portées par les pays. Nous soutenons les processus menés par les pays et recommandons l'examen régulier des Pactes nationaux pour la santé et des approches similaires pour faire état de leur situation pour leur extension à d'autres pays, en tirant parti des leçons apprises lors de la mise en œuvre concrète. Nous soutenons également l'adoption d'objectifs sur-mesure concernant des ressources intérieures dédiées, dans le cadre des Pactes existants et de nouveaux Pactes, en les articulant avec des initiatives existantes et avec les objectifs en matière de santé maternelle, néo-natale et infantile et en matière de prévention, de préparation et de riposte aux pandémies conformément aux cadres internationaux de sécurité sanitaire existants.

Actions clés

- Nous soutenons **les Pactes nationaux pour la santé et les approches similaires, ainsi que les éléments pertinents du nouvel agenda du financement de la santé de l'Union africaine**. Nous incitons les acteurs de la santé mondiale et les autres partenaires concernés, notamment les banques publiques de développement, à aligner leurs interventions avec ces approches afin de promouvoir l'appropriation pays, d'accroître l'efficacité, l'efficience, la simplification et l'intégration.
- Nous sommes prêts à soutenir les pays dans **l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de leurs Pactes nationaux pour la santé**, en réalisant des progrès concernant les priorités en matière de santé grâce à une approche menée par les pays qui mène à l'autonomie et en coopération avec les acteurs de la santé mondiale.
- Nous saluons le renforcement des **Pactes nationaux pour la santé existants et l'adoption de nouveaux Pactes, en tirant les leçons des premiers Pactes mis en œuvre, et nous appelons à examiner régulièrement les Pactes**, pour renforcer et étendre la concertation et la coopération entre les banques publiques de développement, les acteurs de la santé mondiale et les pays partenaires.
- Nous incitons à intégrer systématiquement dans les Pactes nationaux pour la santé existants et à venir des **objectifs de mobilisation des ressources intérieures**, comme ceux prévus dans la Déclaration d'Abuja⁵, **des objectifs mesurables en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies et en matière de santé maternelle, néo-natale et infantile**, tout en tenant compte des contextes nationaux et régionaux et de leurs spécificités.
- Nous encourageons les banques multilatérales de développement et les autres acteurs de la santé mondiale à appuyer le rôle moteur des pays partenaires dans **l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de santé chiffrées et définissant des priorités** pour faire concorder les financements extérieurs avec les Pactes nationaux pour la santé.

⁵ Déclaration d'Abuja, 2001